

<https://fenvac.com/attentat-antisemite-de-la-rue>



Attentat antisémite de la rue Copernic : La cour d'appel de Paris ordonne la « réouverture des débats » en septembre

- Revue de presse -
Publication date: vendredi 6 juillet 2018

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

La confirmation ou non du non-lieu dont a bénéficié l'unique suspect de l'attentat devant la synagogue de la rue Copernic en 1980 attendra encore. La cour d'appel de Paris, qui devait se prononcer ce vendredi matin, a finalement été contrainte d'ordonner « la réouverture des débats », la Grèce ayant versé de nouvelles pièces au dossier.

De nouvelles pièces à traduire et discuter

Les autorités grecques ont en effet répondu en mai à la commission rogatoire émise en mai 2016 par le juge d'instruction Jean-Marc Herbaut, qui avait rendu trois mois plus tôt un non-lieu en faveur du Libano-canadien Hassan Diab, seul suspect de cet attentat à la bombe qui avait fait quatre morts devant cette synagogue parisienne le 3 octobre 1980.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel a annoncé avoir reçu ces pièces le 24 mai alors qu'elle avait commencé à délibérer sur l'appel du parquet contre ce non-lieu, examiné en audience au mois d'avril.

Ces pièces devant être traduites et discutées, la chambre a ordonné la réouverture des débats et renvoyé l'examen de l'affaire au 28 septembre à 15 heures.

« Les juges n'avaient pas d'autre choix », ont estimé les avocats de la défense William Bourdon, Apolline Cagnat et Amélie Lefebvre : « Ce n'est que partie remise pour que soit reconnue définitivement l'innocence d'Hassan Diab ».

« Cela montre que le juge a voulu clôturer trop vite son instruction », a réagi Eric Morain, avocat d'une des victimes.

L'unique suspect reparti en Canada

L'appel contre le non-lieu n'étant pas suspensif, Hassan Diab, 64 ans, avait été remis en liberté après avoir passé plus de trois ans en détention provisoire.

Il est depuis reparti au Canada, où une enquête indépendante a été ouverte en mai pour examiner les conditions, contestées, de son extradition de novembre 2014.

Jamais revendiquée, l'attaque avait été rapidement attribuée par les enquêteurs au Front populaire de libération de la Palestine-Opérations spéciales (FPLP-OS), groupe né d'une scission du FPLP, et les renseignements français avaient fini par identifier Hassan Diab en 1999.

Cet attentat était le premier à avoir frappé mortellement la communauté juive en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Hassan Diab a toujours clamé son innocence. Il affirme qu'il se trouvait au Liban quelques jours avant l'attentat, contrairement à ce que la découverte d'un passeport à son nom, principale pièce à conviction à son encontre, semblait montrer.

L'ancien professeur de sociologie à Ottawa s'est dit victime du vol de ce passeport à son retour d'un voyage en Grèce en août-septembre 1980 avec sa compagne de l'époque.

Source : 20 Minutes

Auteur : La Rédaction

Date : 06/07/2018